

deux arpens de front, dont il y a 50, et la 3e. de celles de deux arpens et demi, dont le nombre se monte à 28.

7. Les Régistres de St. Michel font foi de 705 Baptêmes, 125 Mariages et 362 Sépultures, pendant les dix dernières années.

8. Dans la dite Paroisse, le nombre de Cultivateurs non-mariés, au dessus de vingt et un ans est de 33, et celui de filles au dessus de dix-huit ans est de 128.

9. Toutes les terres de St. Michel ont été concédées.

10. La réponse précédente indique celle qui doit avoir lieu ici.

11. Les sept neuvièmes environ des terres de la Paroisse de St. Michel ont été concédées avant l'année 1759. Ces concessions se faisoient, à peu d'exceptions près, à la charge par le Concessionnaire, outre le Cens qui est une redevance de deux ou trois sols, et qui emporte Lods et Ventes, de payer annuellement et à perpétuité au Seigneur un sol parisis par chaque arpent de terre en superficie ; de faire moudre au Moulin Banal, les grains destinés à la nourriture de sa famille et de ses bestiaux. Le Seigneur se réservoir, dans le cas de mutation, le droit de retrait, et celui de prendre à perpétuité, sur les terres concédées, les bois nécessaires pour la construction, entretien et réparation, tant du Moulin que des Bâtisses du Domaine Seigneurial et de l'Eglise Paroissiale. Il étoit encore stipulé un payement annuel de quelques Chapons et un certain droit sur les Poissons pêchés au Fleuve ; mais ces deux derniers articles ont été convertis en une modique redevance en argent.

12 La réponse à cette question se déduit de celle donnée à la neuvième question.

13. La tâche de saisir l'ensemble des causes qui ont pu retarder l'établissement des terres des anciennes Seigneuries de ce pays, étant de soi fort difficile ; et d'ailleurs les relations et la position du Curé de St. Michel l'ayant rarement placé dans des circonstances où il ait pu faire des observations à ce sujet, il n'ose émettre une opinion sur cette matière. Il se permet seulement d'indiquer trois causes, qui ont pu concourir, au moins partiellement, au retardement en question, savoir ; 1o. Le refus que font quelques Seigneurs de concéder leurs terres.

2o. Les hauts taux que d'autres mettent à leurs Concessions.

3o. Les sommes d'argent, quelquefois considérables, qu'exigent quelques autres sous main, avant la concession.

Le Curé de St. Michel connoît plusieurs individus, qui n'ont pu obtenir dans une Seigneurie des terres en concession : il en connoît d'autres, qui désirent prendre des terres dans